

EN BREF

■ Foncier agricole : les prix 2023 en légère hausse

Le marché du foncier agricole a connu une « hausse maîtrisée » des prix en 2023, a commenté le président de la FNSafer, Emmanuel Hyst, à l'occasion de la présentation annuelle de son observatoire le 22 mai. Les prix des terres et prés libres ont augmenté de 1,5% (à 6200 €/ha), tout comme les prix des terres et prés loués (+1,4%, à 5120 €/ha). L'année est marquée par des trajectoires très différentes selon les productions ou les bassins. Par exemple, en zones de grandes cultures, les prix des terres et prés libres augmentent de 4,8%, alors qu'ils baissent en zones d'élevage bovins – la dynamique est inverse pour les prés loués. De même, en vigne, la progression des prix moyens des vignes AOP (+1,5%) masque de fortes disparités. Elles sont d'abord géographiques avec la poursuite d'un décrochage du grand quart Sud-ouest, amorcé en 2022 (-4,3% en Bordeaux-Aquitaine, -3,1% en Languedoc-Roussillon), et une dynamique dans certaines régions septentrionales (+8% en Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, +4,1% en Alsace-Est).

■ Agrivoltaïsme : la région Normandie conteste devant le Conseil d'Etat le décret Aper

La région Normandie, présidée par Hervé Morin (Les Centristes), dépose un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret encadrant l'agrivoltaïsme, a-t-elle annoncé le 17 mai. Elle s'oppose au texte, issu de la loi Aper (énergies renouvelables). « Le développement de l'agrivoltaïsme risque d'avoir des conséquences dramatiques pour l'économie agricole et agroalimentaire, l'attractivité économique et touristique de la Normandie, notamment en réduisant drastiquement son potentiel agricole ». La Normandie estime que le déploiement des panneaux solaires « ne doit pas être uniforme et doit prendre en compte la diversité des territoires ». Au cabinet de la ministre déléguée à l'Agriculture, on « s'étonne » de ce recours, soulignant notamment l'existence d'une déclinaison départementale du dispositif, et on « espère qu'il ne retardera pas la bonne mise en œuvre de projets de qualité ».

AG du GDS

Sanitaire et circuits courts

■ Le GDS Sarthe continue de faire avancer ses chantiers sanitaires. Il s'est réuni mardi au Mans.

Au GDS de la Sarthe, le travail collectif sur la gestion des maladies continue de porter ses fruits. Dans son rapport d'orientation, le président Christian Lelièvre, Magali Moreau, directrice technique et Murielle Guiard, vétérinaire, ont rappelé les principales avancées de l'activité sanitaire. En ce qui concerne la paratuberculose, l'index de la race normande est désormais disponible après celui de la Prim'Holstein. En attendant les autres races, notamment allaitantes. « Nous devons remercier le réseau GDS (137 visites de terrain en 2023) mais surtout les éleveurs contributeurs sans qui rien ne serait possible », s'est félicité Christian Lelièvre.

■ Plus d'IBR mais vigilance sur la BVD

Pour l'IBR, l'organisme sarthois tient également bon la barre en vue de l'objectif d'éradication fixé pour 2027. Il n'y a désormais plus aucun bovin positif dans les élevages. La vigilance est toujours de mise sur la BVD au regard du nombre d'IPI détectés depuis le début de l'éradication (156 en 2023). Si la MHE est arrivée dans la région (5 cas en Vendée, un en Loire-Atlantique) à l'automne dernier, la Sarthe demeure préservée mais 54 communes sont en zone régulée avec des restrictions de mouvements dans les 150 kilomètres autour des foyers. Dans la section porcine, toujours aussi



Magali Moreau, directrice technique du GDS.



Béatrice Jacqueline et Vanessa Debosque ont été invitées par le GDS à évoquer leur vente directe à la ferme.

La vente directe, en chiffres

Dominique Pouvreau, cheffe du SSA (Sécurité sanitaire des aliments) à la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) a dévoilé un panorama de la vente directe dans la Sarthe. Chaque producteur est évidemment soumis à un agrément sanitaire. 72 producteurs fermiers laitiers sont déclarés à la SSA. 29 produisent du lait cru (pour 76 % émanant de bovins) et font donc l'objet d'un contrôle plus suivi. En ce qui concerne la viande de boucherie, 93 sont identifiés, dont 75 font uniquement des caissettes. La vente directe fait donc de plus en plus d'émules dans le département.

active, le département n'est désormais plus touché par la maladie de SDRP. La DDPP délègue par conséquent au GDS une mission complémentaire pour se protéger de la maladie d'Aujeszky et de la peste porcine.

Table ronde circuit court : « Rendre les fromages vivants »

Pour clore son assemblée générale, le GDS avait décidé de mettre en valeur les circuits courts « de la fourche à la fourchette » avec une table ronde menée par son directeur Raphaël Ralu. Ceux-ci, en pleine expansion dans la Sarthe (notamment en caprin), exigent une rigueur sanitaire de tous les instants. Pour Béatrice Jacqueline, à la tête de la Chèvrerie Galactique à Ségrie (en bio), l'objectif est de rendre « les fromages vivants, contrairement à ceux des circuits longs qui sont considérés juste comme des marchandises. » Cette différence, elle peut la promouvoir sur les marchés qu'elle investit trois fois par semaine pour vendre crottins, feta, faisselle ou même mozzarella en fonction des saisons. « On

peut apporter aux consommateurs des infos sur notre manière de travailler, leur faire comprendre la réalité de ce qu'ils mangent. Par exemple, je ne pousse pas les chèvres (une cinquantaine) à devenir productives. Si mes ventes n'augmentent pas, car la concurrence est de plus en plus présente, l'intérêt pour le fromage de chèvre grandit. »

Vente aux particuliers ou aux collectivités

Charlotte Debosque développe quant à elle l'activité vente à la ferme (au sein d'un Gaec familial à Ruillé-en-Champagne) mais en bovin allaitant Rouge des prés en système naisseur AOP Maine Anjou. « Lors de mon installation, j'ai voulu

apporter ma petite touche personnelle en développant la vente directe. Environ douze vaches sont destinées par an à cela. Nous avons développé la livraison aux particuliers à domicile car nous habitons dans un coin isolé. Avec la vente au détail, on peut aussi travailler avec des collèges et des restaurants. » C'est le cas aussi de Bruno Briffaut, du Gaec Bio Avenir à Spay et Rœzé/Sarthe (3 associés, 4 salariés à temps plein). Dès 2000, un laboratoire de découpe de viande avait été créé. La transformation laitière fonctionne quant à elle sur un rythme de 25 à 30 000 litres de lait par mois destinés aux yaourts, fromages mais aussi glaces italiennes, ces dernières pouvant être dégustées à la Foire du Mans et aux 24 heures du Mans. 80 % de la production est commercialisée vers les collectivités et 15 % vers les supermarchés. « La vente à la ferme n'est pas une activité qui tend à se développer, elle est cyclique. Ma grande satisfaction est plutôt de voir nos produits consommés par de jeunes gens. »

RODOLPHE TREHET



L'AG a réuni une quarantaine d'adhérents.